Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260409-CM20260415-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
9 AVRIL 2026
DELIBERATION
CM20260415

Le 9 avril 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, Maire
Date de convocation du conseil municipal le 3 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pascale LE NOUAILLE, Pierre-Yves JOSSO, Pierrette LELONG, David HAVART, Alexandra NOEL, Sonia GUINY, Lionel HUET, Yoann GUIBOUX.

Absents excusés : James ROWLANDS donne pouvoir à Jean-André GUILLODO, Elodie GUILLARD donne pouvoir à Viviane LE BORGNE.
Absent non excusé : 0
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs
Le quorum est atteint.
Secrétaire de séance : **Solène LE MOING**

Subvention école publique Théodore BOTREL

- **Projets d'école**

L'école publique comptait 63 élèves à la rentrée de septembre 2025.
Les projets d'école pour l'année scolaire 2025-2026 :

- Pour les classes de TPS-PS-MS et GS-CP-CE1 « Ecole du dehors » pratique d'enseignement dans un espace naturel proche de l'école (environnement de LOYAT)
- Pour les classes de CE2-CM1-CM2 « Aire Terrestre Educative » il s'agit d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement sur LOYAT. Il permet aux élèves de découvrir leur territoire et ses acteurs tout en intégrant les compétences du programme scolaire. L'école continue à bénéficier d'une subvention versée par l'Office Français de la Biodiversité OFB en lien avec l'Éducation Nationale.
- Les trois classes participent au prix littéraire local des Korrigans avec achat des livres nécessaires à cette activité. Cette année, une autrice de littérature jeunesse est intervenue le 20 mars dernier pour des ateliers avec les élèves.

L'école sollicite une subvention à hauteur de 1280€ pour ces projets.

En 2025, 20€ par enfant participant avait été attribué.

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'attribuer une subvention par enfant participant**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer et signer tous les actes afférents.**

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260409-CM20260415-DE

<u>Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité</u> :

- d'attribuer une subvention de 20€ par enfant participant, soit 63 x 20 = 1260€

- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer et signer tous les actes afférents.

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.